

## « Nous sommes un État de droit et tenons à le rester »

mer, 14/01/2015 - 11:51 | Anthony Gautier  
Politique



Image:

[1]

**TERRORISME.** Le gouvernement de Manuel Valls met en place, depuis lundi, différentes actions pour lutter plus efficacement contre le terrorisme djihadiste sur le sol français puisque le cadre législatif actuel, ou du moins la manière dont il est appliqué, n'a pas permis de prévenir la tragédie survenue dans la rédaction de Charlie Hebdo mercredi dernier, ni celles qui ont suivi ensuite dans les rues de Paris et dans l'hyper cacher de Vincennes. Alors que la liberté d'expression a été défendue sans nuance ces derniers jours, le gouvernement travaille à la mise en place de censures sur Internet afin de limiter la propagation d'appels au terrorisme tout comme il souhaite mettre en place rapidement un contrôle des passagers aériens au départ de la France. Comment concilier l'exigence de sécurité et la sacro-sainte liberté d'expression ? Comment mettre en place davantage de contrôles et de surveillance dans différents pans de la société sans tomber dans une politique liberticide ? Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, qui revient justement de quatre jours en Turquie au cours desquels il a travaillé sur les questions de terrorisme international au sein d'une commission sénatoriale, décrypte les enjeux de ce combat que la France doit mener plus activement contre l'islamisme radical, tout en pointant du doigt les dérives, écueils, et les chausse-trappes à contourner.

*« Dieudonné s'identifie à un assassin, donc cela relève du code pénal »*

**apostrophe45. La liberté de la presse a été défendue de manière absolue ces derniers jours et en même temps le gouvernement affirme la nécessité de remettre de la censure et du contrôle sur Internet pour maîtriser cette liberté de parole. N'y a -t-il pas un paradoxe ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Non, pas du tout. Je suis un défenseur acharné de la liberté de la presse mais en même temps je défends tous ceux qui œuvrent pour la sécurité, quant la sécurité protège les libertés. Ce n'est pas incompatible.

**apostrophe45. Si on prend le cas de Dieudonné, par exemple. Quel sort la République doit-elle lui réserver ? Bannir ses spectacles ou les accueillir dans les villes de France ?**

**Jean-Pierre Sueur.** C'est un spectacle qui appelle à la haine et vous savez très bien qu'il a posté un tweet par lequel il s'identifie à un assassin (ndlr : Amedy Coulibaly), donc cela relève du code pénal. Je suis pour la liberté d'expression mais la liberté d'expression s'applique et s'exerce dans le cadre de la loi. Or, la loi prévoit des sanctions pénales contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'apologie du terrorisme et des décapitations. Cela relève du code pénal. Et cela doit être puni et sanctionné dans la presse écrite comme sur les réseaux sociaux.



Pour le sénateur Sueur, « la liberté d'expression s'applique et s'exerce dans le cadre de la loi », ce qui en exclut Dieudonné. (Photo. DR)

*« Le Patriot Act viole ouvertement le droit international, il permet des écoutes sans aucune restriction, ni raison »*

**apostrophe45. Le Premier ministre a annoncé des mesures exceptionnelles, mais pas des mesures d'exception. Souscrivez-vous à cette formule qui met le doigt sur le respect d'un cadre législatif notamment ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Il a raison. Ni le Premier ministre ni le ministre de l'Intérieur ne sont favorables au vote, en France, de l'équivalent du Patriot Act.

**apostrophe45. Pourquoi ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Parce ce que nous sommes un État de droit et nous tenons à rester un État de droit. Et la plus grande victoire des terroristes serait que nous renoncions à être un État de droit. Je rappelle que le Patriot Act tel qu'il a été adopté aux États-Unis après le 11 septembre a eu pour effet de marginaliser le juge, de transformer les commissions militaires en juridictions. Le Patriot Act viole ouvertement le droit international, il permet des écoutes sans aucune restriction, ni raison. Madame Angela Merkel s'était émue lorsqu'elle a appris que son téléphone était écouté. E vous savez bien que l'affaire Snowden a montré que les États-Unis avaient mis en place un véritable aspirateur à données concernant la vie privée de tout le monde.

**apostrophe45. Vous étiez monté au créneau à ce moment-là et vous aviez été, justement, attaqué et taxé de liberticide par un certain nombre de sociétés présentes sur le Net.**

**Jean-Pierre Sueur.** Oui, c'est vrai. J'ai voté des textes, d'abord l'article 13, devenu l'article 20 de la loi de programmation militaire qui encadrerait mieux le recueil administratif de connexions, ce qu'on appelle les fadettes ; et j'ai aussi été la cible d'attaques pour avoir soutenu la réforme de la loi anti-

terroriste qui dit que l'on doit interdire un certain nombre de sites, et je dis bien interdire. Mais interdire dans le cadre de la loi. Si un site appelle au terrorisme, recrute des gens pour le terrorisme et qu'il fait l'apologie de la décapitation, on pense qu'il est légitime que ce site soit arrêté. Un certain nombre d'organisations, d'associations ont dit que l'on était contre la liberté d'expression.

*« Je redis aussi qu'il faut veiller au recrutement des imams dans les prisons »*

**apostrophe45. Ce qui pointe du doigt, tout de même, la difficulté de mettre en place de telles interdictions sans toucher à la liberté d'expression qui a été sanctuarisée depuis une semaine.**

**Jean-Pierre Sueur.** Je ne suis pas pour un Patriot Act en France pour les raisons que j'ai dites. Je ne suis pas pour l'exception généralisée de l'État de droit. D'ailleurs, les États-Unis revoient aujourd'hui un certain nombre d'aspects de ce Patriot Act. En revanche, je préconise toute une série de mesures pour lutter contre le terrorisme, et en particulier l'application des lois existantes. La dernière loi permet d'empêcher le départ de personnes, dont on a la certitude, ou de très forts soupçons, qu'elles vont rejoindre DAESH ; elle permet de ne pas accueillir en France un certain nombre de personnes pour les mêmes raisons ; elle permet de sanctionner l'entreprise terroriste individuelle, de beaucoup mieux contrôler l'Internet et de mettre fin à des sites qui violent la loi pénale. Je crois qu'il faut une batterie de mesures, ce que nous travaillons dans les deux commissions d'enquêtes qui viennent d'être confirmées, celle de l'Assemblée nationale et celle du Sénat. Les deux présidents des assemblées veilleront à ce qu'elles travaillent ensemble. Dans celle à laquelle j'appartiens, qui se réunit à huis clos, mais dont je peux quand même dire un mot, on travaille sur une grande série de dispositions : cela peut aller de l'accroissement de la surveillance d'un certain nombre de sites sensibles, des lieux de cultes, des écoles, etc. ; deuxièmement, il y a la question d'Internet, qui joue un rôle très important dans le terrorisme ; troisièmement, il y a la question de l'école et de l'action à mener par rapport aux jeunes ; il y a l'action à mener dans les quartiers ; et, enfin, celle à réaliser dans les prisons.



Amédée Coulibaly, auteur de l'assassinat d'une policière municipale et de quatre personnes de confession juive, a enregistré une vidéo avant de passer à l'acte dans laquelle il justifie son crime.

**apostrophe45. Concernant les prisons, justement, Manuel Valls s'est dit favorable à**

**L'isolement des détenus prédicateurs. Qu'en pensez-vous ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Il y a plusieurs stratégies : celle mise en œuvre à Fresnes qui consiste à regrouper dans le même endroit toutes les personnes radicalisées ou en voie de l'être. Certains contestent cela en disant que ça ne fait qu'aggraver le mal. Il faut y réfléchir. Je redis aussi qu'il faut veiller au recrutement des imams dans les prisons. Cela relève de la responsabilité de l'État car toutes les personnes qui interviennent dans les prisons doivent être agréées par l'État. Il y a aussi tout un travail à mener pour améliorer notre dispositif de renseignements et notamment de renseignements intérieurs. Le Premier ministre a lui-même déclaré qu'il y avait des failles dans notre système. Cela fait un grand nombre d'actions à mener dans différents domaines et je ne pense pas que la priorité soit de faire de nouvelles lois. Il en existe déjà quinze contre le terrorisme, deux qui ont été votées depuis que François Hollande est Président de la République.

*« Je suis totalement en phase avec Manuel Valls quand il dit qu'il faut faire maintenant ce fichier aérien, et très vite »*

**apostrophe45. Pourquoi la France n'a-t-elle pas déjà mis en place, à l'image de ce qu'ont fait les États-Unis après le 11 septembre 2001, un fichier PMR - Passenger Name Record - cette liste noire de voyageurs à destination ou au départ des États-Unis. Depuis 2011, les deux frères Kouachi figuraient sur cette liste.**

**Jean-Pierre Sueur.** On n'a pas pu le mettre en place car il y a de vives réserves de la CNIL, mais aussi de l'Europe. Il y a quatorze pays européens qui y sont favorables mais aussi la commission « Libé » qui s'occupe des questions de liberté et qui est contre. Là aussi, il faut que ce fichier ne soit pas fait n'importe comment, qu'il ne porte pas atteinte aux libertés. Mais il faut qu'il donne des informations nécessaires pour trouver les terroristes et les empêcher de se déplacer. Je suis totalement en phase avec Manuel Valls quand il dit qu'il faut faire maintenant ce fichier aérien, et très vite.

**Propos recueillis par Anthony Gautier**

**Exergue:**

**« La plus grande victoire des terroristes serait que nous renoncions à être un État de droit », estime le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, rapporteur d'une commission parlementaire qui travaille sur les questions de lutte contre le terrorisme.**

[Sueur](#) [2]

[sénateur](#) [3]

[Jean-Pierre Sueur](#) [4]

[Patriot Act](#) [5]

[terrorisme](#) [6]

[lutte contre le terrorisme](#) [7]